



Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
Canton de Mareuil sur Lay Dissais
Commune de La Boissière des Landes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 23 novembre 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Michel CHADENEAU, Béatrice NICOLAIZEAU, Christian VALERY, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Caroline SICARD, Mathilde PIGNON, Estelle GUERY, Delphine TRAINÉAU, Lauriane ROGIER, Bernard LEFORT, Benoit ENFRIN, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.

Excusé : Mathieu DUFOUR.

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Christian VALERY est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur François MENNESSIEZ correspondant du Journal du Pays Yonnais assiste à la séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées au sujet du compte-rendu du conseil municipal du 25 octobre 2021.

OBJET : Création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs municipaux

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 88.11 % pour permettre l'avancement de grade d'un agent,

En contrepartie de cette création, M. Le Maire indique au Conseil qu'il convient de supprimer un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 88.11 %,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2021 :

Le conseil municipal décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées au 01/12/2021,

OBJET : Création d'un poste d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité

Considérant que les besoins du service technique peuvent justifier du recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire.

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de créer un poste d'agent des services techniques, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, à raison de 35h00 par semaine.

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'agent des services techniques dû à un accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, au grade d'adjoint technique et autorise Mr le Maire à signer le contrat.

OBJET : Modification des tarifs de location de l'espace socio-culturel

M. Le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de l'espace socio-culturel à compter du 1^{er} janvier 2022, conformément au règlement intérieur.

Le Conseil Municipal modifie les tarifs de location de l'espace socio-culturel et d'appliquer ces modifications au 1^{er} janvier 2022

OBJET : Approbation de l'opération « réhabilitation de l'école publique (ancien bâtiment) » et convention de maîtrise d'œuvre

Mr le Maire présente au Conseil le projet réhabilitation de l'école publique (ancien bâtiment) pour aménager une salle de réunion, une salle de réunion, le bureau de direction, 2 salles pédagogiques etc...

Pour la mission de maîtrise d'œuvre, le cabinet Pelleau et Associés propose un taux d'honoraires de 11 % pour un montant des travaux estimé à 175 000 € HT.

Le Conseil Municipal approuve l'opération de réhabilitation de l'école publique (ancien bâtiment) et valide la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectes Pelleau et Associés, pour un taux d'honoraires de 11 % avec un montant des travaux estimé à 175 000 € HT.

OBJET : Demande de DSIL pour les travaux de réhabilitation et rénovation thermique de l'école publique

M. Le Maire présente au Conseil le projet réhabilitation et rénovation thermique de l'école publique susceptible d'être subventionné au titre de la Dotation de Soutien à L'Investissement Local 2022.

Le montant total hors taxes estimé des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre et études) est de 204 500 € HT.

Le Conseil Municipal, décide de réaliser les travaux de réhabilitation et rénovation thermique de l'école publique et sollicite la subvention au titre de la DSIL 2022.

Objet : Evaluation des charges transférées – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique, l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre l'EPCI et ses communes membres.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux, chaque commune disposant de 2 représentants. Elle élit un président et un vice-président en son sein et peut faire appel à des experts.

La CLECT a pour rôle d'évaluer les charges transférées lors des transferts de compétences. Ainsi, lors de tout transfert de compétences la CLECT doit se réunir pour évaluer les charges transférées, permettant de calculer les implications sur les Attributions de Compensation des communes membres. La CLECT n'a toutefois pas de rôle décisionnel, elle ne décide pas du montant des attributions de compensation, qui sont fixées par le conseil communautaire sur la base du rapport de CLECT.

Par courrier du 3 novembre 2021, le Président de la CLECT a transmis à notre commune deux rapports de CLECT en date des 30 septembre et 2 novembre 2021. Lors de ces deux séances, la CLECT a pu statuer, dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, sur l'évaluation des charges des compétences suivantes :

- Compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » transférée au 18 mars 2021
- Compétence « mobilités » transférée au 1^{er} juillet 2021
- Compétence « mise en réseau des bibliothèques » : accord de principe sur la méthode
- Compétence « salles omnisports » : accord de principe sur la méthode et les évaluations de charges

Ces rapports de la CLECT évaluent les charges transférées comme suit :

Pour la compétence PLUi :

L'évaluation annuelle des charges par an de 2022 à 2031 est de 3 589 €

Pour la compétence « mobilités » :

Aucune charge transférée.

Pour la compétence « mise en réseau des bibliothèques » :

Accord de principe sur une révision des charges pour les communes concernées par l'ouverture de nouvelles bibliothèques dès lors que de besoins nouveaux en termes de personnel (RH) dédié à ces nouvelles bibliothèques émergent.

Le Conseil Municipal approuve les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 30 septembre 2021 et 2 novembre 2021.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le rapport d'activités 2020 de Vendée Grand Littoral puis le rapport annuel 2020 de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ces documents ont été transmis aux conseillers par mail.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le maire informe le conseil que les travaux d'aménagement de l'aire de jeux seront terminés début décembre, les enfants peuvent d'ores et déjà en profiter.

Un rendez-vous a été fixé au mercredi 1^{er} décembre avec VGL et l'entreprise en charge de l'installation du panneau d'information lumineux, en fonction du budget, la commune installera un panneau simple face.

Le projet sur l'installation d'un système de vidéoprotection est toujours à l'étude.

En raison du contexte sanitaire de ces derniers jours, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'annuler la soirée des vœux du Maire au personnel prévue le 13 décembre 2021.

Tour de table :

- Baptiste GIRAUDEAU fait le bilan de l'opération « une naissance, un arbre » organisée le samedi 27 novembre, cette matinée plantations a été très appréciée par les familles et salue la bonne organisation de l'opération.
- Monique POIRAUD rappelle que les colis pour les aînés seront préparés par les membres du CCAS le vendredi 17 décembre à partir de 14h et la distribution est prévue le samedi matin 18 décembre.
- Béatrice NICOLAIZEAU fait le bilan de la participation des enfants à la commémoration du 11 novembre dans le cadre du passeport du civisme, 8 enfants étaient présents. En raison du contexte, la visite de la caserne des pompiers avec l'école de St Avaugourd des Landes prévue le 20 novembre a été annulée. La 3^{ème} action : cartes de vœux pour les aînés se met en place en lien avec l'association « La Fraternité. La préparation du le Visage Local avance, Béatrice va organiser prochainement une commission communication.
- Béatrice a participé à la réunion à Vendée Grand Littoral sur le parcours sport afin de valider les activités sportives retenues par les différentes écoles, la réponse leur sera envoyée début décembre.
- Benoit ENFRIN fait part de la bonne réalisation des travaux d'empierrement par les services techniques dans le chemin du Fossé Chalon

La séance est levée à 22h10.

Monsieur le Maire annonce que la prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au lundi 13 décembre 2021 à 18H30.